



Obligation de rester en france avec enfant?

Par **mdcc**, le **26/02/2013** à **10:05**

bonjour,

je suis espagnole mariée avec un français (mariage sous loi française en 2009). nous avons une fille de 3 ans. nous allons nous séparer (probablement divorcer par la suite).

est-ce que mon mari a le droit de m'interdire de quitter le pays avec ma fille?

j'ai été la personne principale qui a pris soin de ma fille au quotidien.

je ne travaille pas, et je voudrais chercher un travail en Espagne, où il y a ma famille et mon réseau de soutien.

Merci beaucoup pour votre réponse

Par **amajuris**, le **26/02/2013** à **18:03**

bjr,

votre mari a les mêmes droits et obligations que vous sur votre fille.

pour quitter le territoire français, tout dépend s'il s'agit d'un simple départ ou d'un déménagement ce qui semblerait être votre cas.

s'il s'agit d'un simple déplacement avec un retour programmé, cela est considéré comme un acte usuel et ne nécessite pas l'accord des 2 parents.

par contre si votre intention est de partir sans intention de retour, votre mari peut s'opposer effectivement à son départ.

cdt

Par **mdcc**, le **26/02/2013** à **18:59**

merci beaucoup